# Région Normandie Département de la Manche



# Séance du 1 OCTOBRE 2024

<u>Présents</u>: Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Campion Gonzague, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Garnier Bruno, Marie Brigitte, Leredde Chantal, Asselin Sandrine, Gilles Sébastien, Lefort Martine, Lesouef Christine, Louis Allain, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

#### Absents ayant donné procuration :

Boullot Anicet qui avait donné procuration à Le Campion Gonzague, Coutard Rachel qui avait donné procuration à Riche Brigitte, Delafosse Benoît qui avait donné procuration à Cozic Patrick, Gros Bernard qui avait donné procuration à Piedagnel Gilbert, Leconte Béatrice qui avait donné procuration à Furcy Jackie, Dufour Géraldine qui avait donné procuration à Fleury Guylaine, Lebedel Christophe qui avait donné procuration à Garnier Bruno.

Absents excusés : Fontaine Timothée, Lerendu Sabrina, Travers Julie.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

# <u>I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 02 JUILLET 2024</u>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 02 juillet 2024.

# II – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. Le Campion explique que des modifications budgétaires s'imposent compte tenu de l'évolution des dossiers. Le curage de l'étang ne sera pas réalisé cette année compte tenu de la météo.

Les travaux de végétalisation du cimetière seront payés en section de fonctionnement et réalisés en régie.

Concernant le legs Danican les prévisions sont ajustées aux recettes réelles des repas de cantines et des loyers encaissés. Une subvention de 12 000 € supplémentaire est inscrite au budget principal.

M. le Maire précise que l'esquisse du Co-living à destination des professionnels de santé est validée. Le maître d'œuvre va se voir confier une mission complète pour la réalisation de ce projet.

Pour le budget des panneaux photovoltaïques, il s'agit d'un ajustement pour payer l'entretien de l'installation..

installation			
	COMMUNE		
Dépenses de fonction	onnement_		
Chapitre/ Artic	cle <b>Désignation</b>	Montant BP 🔻	DM -
011	Charges à caractère générale		-12 000,00
6068	Fleurissement+ engrais+ plants+pelouse devant château+ <b>végétalisation cimetière</b> <b>Giéville</b>	30 000,00	0,00
615221	Entretien bâtiments publics	271 043,44	13 000,00
6363	Impôts indirects (TA 2020-2023)	15 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains communaux + curage	125 000,00	-35 000,00
65	Autres charges de gestion courante		12 000,00
65821	Subv. au Legs Danican (pour équilibre budget cantine )	78 486,15	12 000,00
	TOTAL		0,00

		COMMUNE		
Dépenses d'in	wogtiggomo	not.		
Depenses u m	ivesusseme	<u> </u>		
Chapitre/	<b>Article</b>	<b>Désignation</b> •	Montant BP	DM -
_		_		
	21			-19 150,00
	2128	Pelouse devant château (fonctionnement)	11 800,00	-11 800,00
	21352	Rénovation bâtiment R VIVIEN	20 000,00	-20 000,00
	21351	Acquisition et installation vidéoprojecteurs salle de bal et théâtre	10 400,00	-10 400,00
		Acquisition et installation vidéoprojecteurs salle de bal		
	2188	et théâtre	0,00	10 400,00
	21532	Terrassement et épandage terrain club agility	0,00	6 450,00
	2158	Jet d'eau étang	10 140,00	-10 140,00
	21538	Jet d'eau étang	0,00	10 140,00
	2152	Panneaux de rue et directionnels	6 500,00	-6 500,00
	21538	Panneaux de rue et directionnels	0,00	6 500,00
	215738	Panneau pour travaux de stationnement	2 400,00	-2 400,00
	21538	Panneau pour travaux de stationnement	0,00	2 400,00
	21351	Achat et installation projecteurs Galerie	0,00	2 900,00
	21568	Renouvellement poteau incendie parc d'activité Guilberville	0,00	3 300,00
OP	ERATION			20 550,00
	636	Achat et installation projecteurs Galerie	2 700,00	-2 700,00
		Supplément travaux sanitaires école A le Duc	36 000,00	3 250,00
	622	Rénovation logements communaux	80 000,00	20 000,00
	16			2 500,00
	165	Dépôts et cautionnement	1 000,00	2 500,00
041		Amortissement frais études	0,00	15 000,00
		TOTAL		18 900,00
		IOIAL		10 900,00
Recettes d'inv	restissemen	ı <u>t</u>		
Chapitre/	Article	Désignation	Montant BP	DM
13	Article	Subventions d'investissement	With the state of	3 900,00
13		Subjections a myesussement		3 700,00
	12/61	DETR isolation grenier château		3 900,00
	13401	Virement de section à section	0,00	15 000,00
041		Opération patrimoniales Amortissement frais études	0,00	15 000,00
0-71		TOTAL	0,00	
		IUIAL		18 900,0

	DANICAN		
Recette de fonctionnement			
Chapitre/ Article 💌	<b>Désignation</b> •	Montant BP	DM -
			0,00
7067	Recouvrement repas cantine	242 000,00	-7 000,00
752	Location immeuble	19 000,00	-5 000,00
75822	Subvention exceptionnelle commune pour équilibre	78 486,15	12 000,00
	TOTAL		0,00
Recouvrement repas canting	<b>A</b>		
01/01-2023 au 01/09/2023	Total 2023		
137 931,55 €	233 900,35 €		
01/01/2024 au 01/09/2024	Prévu au BP 2024	donc baisse de recettes p	oar rapport aux
138 052,55 €	242 000,00 €	prévisions	•
Loyers			
Départ locataire au RDC			
Recettes encore à percevoir	jusqu'en décembre: 2 986,44 €		
11 410,06 € (déjà perçu)+ 2 9	86,44 €= 14 396,50		
19 000 -5 000= 14 000 €			
<u>Dépenses d'investissement</u>			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	400,00
2135	Travaux cantine	9 150,00	-400,00
2031	Etude de faisabilité et MO restauration		
	immeuble Danican	0,00	25 000,00
21352	Restauration immeuble Danican	0,00	80 000,00
Opération 201	Etude faisabilité logement meublé	5 000,00	-5 000,00
Opération 200	Restauration immeuble Danican	100 000,00	-100 000,00
	TOTAL		0,00

	PANI	NEAUX PHOTOVOLTA	ΙC	QUES	
Dépenses de f	<u>fonctionne</u>	<u>nent</u>			
Chapitre/	Article •	Désignation	¥	Montant BP	DM -
011		Charges à caractère générale			1 700,00
611		Sous-traitance générale		1 700,00	-800,00
6156		Maintenance		600,00	2 500,00
		TOTAL			1 700,00
Recettes de fo	onctionnem	<u>ent</u>			
Chapitre/	Article	Désignation		Montant BP	DM
	707	Vente de marchandises		20 000,00	1 700,00
		TOTAL			1 700,00

Le Conseil valide à l'unanimité valide ces modifications budgétaires.

# III - BILAN RENTREE SCOLAIRE 2024/2025 – CALCUL DU COUT SCOLAIRE

M. Gallier présente le bilan de la rentrée scolaire qui voit le mouvement de 2 enseignants à l'école A le Duc.

Ecole Arthur le Duc :192 élèves dont 75 maternelles et 8 classes, Ecole Joseph Moricet : 166 élèves dont 54 maternelles et 7 classes, Ecole du Sacré Cœur :150 élèves dont 47 maternelles et 7 classes, Collège 540 élèves soit un total de 1 048 élèves sur le territoire.

Il présente ensuite le détail des charges scolaires :

### 1) Ecole maternelle

# DETAIL COUT SCOLAIRE ECOLES ARTHUR LE DUC ET JOSEPH MORICET ELEVE CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

	A LE DUC	SITE GUILBERVILLE
Eau et électricité	4 746,32 €	6 824,08 €
Combustible	9 732,00 €	0,00 €
Fournitures scolaires	3 693,88 €	2 592,06 €
Maintenance photocopieur	570,27 €	852,90 €
Frais de télécommunications et affranchissements	605,93 €	277,82 €
Frais de personnel	74 697,30 €	74 385,00 €
Autre personnel (IPE)	1 118,83 €	0,00 €
NOMBRE D'ELEVES	72	55
COUT TOTAL PAR SITE	95 164,53 €	84 931,86 €
COUT TOTAL MATERNELLE		180 096,39 €

COUT MOYEN (127 élèves) 1 418 €
---------------------------------

Rappel coût 2022-2023: 1 360 €

#### 2) Ecole élémentaire

# DETAIL COUT SCOLAIRE ECOLES ARTHUR LE DUC ET JOSEPH MORICET ELEVE CLASSE ELEMENTAIRE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

	A LE DUC	SITE GUILBERVILLE
Eau et électricité	4 746,33 €	9 284,64 €
Combustible	19 464,00 €	0,00 €
Fournitures scolaires	6 002,55 €	4 854,21 €
Maintenance photocopieur	570,28 €	998,53 €
Frais de télécommunications et affranchissements	605,94 €	836,61 €
Participation piscine	4 800,00 €	4 800,00 €
Frais de personnel	13 712,11 €	8 875,91 €
Autre personnel (IPE)	0,00 €	5 172,45 €
NOMBRE D'ELEVES	117	103
COUT TOTAL PAR SITE	49 901,21 €	34 822,35 €
COUT TOTAL ELEMENTAIRE		84 723,56 €

COUT MOYEN (220 élèves) 385 €
-------------------------------

Coût total (pré-élémentaire et élémentaire):	264 189,91
--	------------

rappel 2022-2023: 314 €

M. Piedagnel demande si la commune participe au financement de la piscine pour l'école du Sacré Cœur.

M. le Maire répond que ce coût est inclus dans notre coût scolaire. Participer directement reviendrait à payer 2 fois la même prestation.

Le Conseil à l'unanimité décide de valider ces coûts scolaires 2023.

# <u>IV - FERME DU BOIS – MISE EN VENTE ET MANDAT DE VENTE AUX AGENTS IMMOBILIERS</u>

Mme Ozouf rappelle au Conseil:

- La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section 224 XK 61 et 58 pour 5 428 m² et 30 950 m².
- Sur la XK 61 : ancien corps de ferme avec une habitation en pierres couvert en ardoises, sur deux niveaux, deux grandes pièces, cuisine, au RDC, quatre grandes chambres, WC, salle d'eau au premier. Chauffage au fuel. Surface utile de 174 m² Ensemble à rénover.
- Dépendance indépendante en nature de hangar en pierres de 200 m² environ, en bon état. Autres granges en pierres dans la cour du bâtiment principal, à rénover.
- La parcelle XK 58 est en nature de terre agricole.



Les agents immobiliers ont émis des estimations : Pozzo 150 000 € - 160 000 € Oxygen Patrimoine 150 000 € - 165 000 € Folliot 160 000 € - 175 000 €

Le Conseil à l'unanimité valide un prix de vente de la parcelle 224 XK 61 à hauteur de 175 000 € net vendeur et autorise le Maire à signer des mandats de vente.

# V – ARTISTES CREATEURS TARIFS 2025

M. Furcy informe le Conseil que dans le cadre de sa politique culturelle 2025, la commune souhaite continuer de réaliser des expositions d'artistes créateurs.

Le Conseil décide de maintenir le tarif 60 € par participant.

# VI - LOGEMENTS IMMEUBLE DANICAN APPROBATION PROJET TRANCHE 1

M. le Maire présente au Conseil l'avancement du projet de rénovation de logements 17 rue Danican.

Pour répondre à la demande de logements, la commune a pour projet de rénover trois logements communaux, rue Danican. Ces logements seront ensuite destinés aux jeunes : étudiants ou apprentis. L'importance des entreprises et des commerces de proximité suppose la présence de nombreux apprentis sur le territoire. Le diagnostic PVD a montré un manque d'offre de petits logements en location pouvant répondre aux besoins de ce public.

Le but de ces réhabilitations sera de proposer des logements T2-T3 aménagés et meublés pour faciliter l'emménagement.

L'aménagement à l'issue du projet est prévu de la manière suivante :

 $R+2 \rightarrow 1$  Logement n°2 type T3 de 70 m2

R+3 --> 1 Logement n°3A type T2 de 43 m2 et 1 Logement n°3B type T3 de 62 m2.

### **RECAPITULATIF (BASE HT)**

LOT 1	PLÂTRERIE, MENUISERIES INTÉRIEURES	90 066,08
LOT 2	COUVERTURE, ÉTANCHÉITÉ	63 153,20
LOT 3	PEINTURE	30 056,00
LOT 4	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	16 070,00
LOT 5	CARRELAGE, FAÏENCE	3 204,00
LOT 6	ÉLECTRICITÉ	13 850,55
LOT 7	PLOMBERIE, SANITAIRES, CHAUFFAGE, VENTILATION	24 504,67
LOT 8	DESAMIANTAGE	26 490,00
LOT 9	MENUISERIES EXTÉRIEURES	14 070,36
	TOTAL TRAVAUX BASE	281 464,86

### **VARIANTES (HT)**

1.5.1.	Plancher bois dans chambre logement 3A	1 540,60
1.5.2.	Cuisines	15 000,00
2.9.	Etanchéité sur terrasse cantine	20 550,00
	TOTAL BASE + VARIANTES (HT)	318 555,46

Maîtrise œuvre	24 500,00
SPS	2 995,00
Contrôle technique	1 910,00
Imprévus	32 039,54
TOTAL PROJET HT	380 000,00 HT

M. le Maire précise que le dossier de consultation des entreprises est prêt. Cette démarche va permettre de louer de nouveaux logements sur le secteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier et autorise le Maire à solliciter les diverses subventions.

# <u>VII - CONSEIL DES JEUNES MUNICIPAL MODIFICATION DE LA TRANCHE D'AGE DES CONSEILLERS</u>

Mme Mariette rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 13 septembre 2022 délibération 2022/41, le Conseil a décidé de créer le conseil municipal des jeunes afin de pouvoir dynamiser notre territoire et donner la chance à notre jeunesse de pouvoir réaliser des projets collectifs. Il est proposé de modifier le règlement adopté en modifiant la tranche d'âge en intégrant les classes de CM2. La durée du mandat est fixée à 2 ans.

A l'unanimité, le Conseil valide la modification de ce règlement.

# VIII - ENQUETE PUBLIQUE DELISLE LAVAGE

La société DELISLE, via sa filiale DELISLE LAVAGE, exploite sur la commune de Torigny-les-Villes, dans le département de la Manche (50), une station de lavage de citernes alimentaires.

Ces activités relèvent de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous le régime de déclaration rubrique n°2795 (installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélange dangereux). La société dispose d'un récépissé de déclaration en date du 1<sup>er</sup> février 2016.

Actuellement, l'activité se concentre uniquement sur le lavage des citernes du groupe ANTOINE/DELISLE.

Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, la société Transport Antoine, qui appartenait au groupe GETAC, a été rachetée par le groupe DELISLE, société travaillant dans les domaines du transport, de l'entreposage et du lavage de citernes.

Ce rachat entraı̂ne deux conséquences majeures :

- une augmentation des lavages de citernes avec l'intégration de la flotte DELISLE,
- une augmentation de lavage avec l'ouverture de la station à l'ensemble des transporteurs extérieurs,
  - l'implantation d'une nouvelle piste de lavage de citernes alimentaires,
  - l'implantation d'une piste de lavage de citernes ayant contenu des produits industriels minérale.

Dans ce contexte, cette augmentation de la capacité de lavage de la station va entraîner une augmentation de la quantité d'eau utilisée. Le site de Torigny-les-Villes est actuellement soumis à déclaration avec contrôles périodiques pour la rubrique 2795 ; l'augmentation du volume prévue fait ainsi basculer le site sous le régime de l'autorisation.

L'implantation de deux nouvelles pistes (une alimentaire et une industrielle) est donc envisagée dans le cadre du projet. Ces aménagements, s'implantant dans le périmètre du site, n'impliqueront aucune modification des modalités de gestion des eaux usées de lavages qui continueront à être prétraitées grâce aux trois cuves de décantation actuellement en place. Du point de vue réglementaire, ces deux nouvelles pistes de lavage n'impliqueront pas de modifications des rubriques ICPE.

A ce titre, la société DELISLE LAVAGE dépose une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation de la capacité de son unité de lavage du site de Torigny-les-Villes.

Il est à noter que cette activité est une augmentation de l'utilisation en eau d'un site d'ores et déjà exploité par DELISLE LAVAGE.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable à ce dossier d'ICPE.

### **IX - INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX**

M. Cozic présente le projet de règlement d'utilisation de l'aire des camping-cars de Guilberville. Il a été constaté que quelques personnes abusées du stationnement ainsi que l'eau et l'électricité. Il est donc prévu de réglementer la durée de stationnement à 4 jours consécutifs. M. Piedagnel s'oppose à la gratuité de ce service. Le Conseil valide ce projet de règlement.

M. Gallier précise que les travaux du mur Grimaldi progressent. Les joints sont en train d'être réalisés. Il précise aussi que l'immeuble rue Robert du Mont vient d'être vendu par acte notarié.

Mme Ozouf fait le point sur le dossier de la friche Doublet : les travaux vont durer pendant 36 semaines.

- M. Garnier précise que les travaux rue du Stade vont être décalés pour tenir compte des contraintes d'ENEDIS. Les travaux rue Foch devraient débuter la semaine du 14 octobre.
- M. Garnier présente un plan de circulation de Torigny avec certaines rues dont la vitesse sera limitée à 30 km/h. A la majorité, le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.
- M. Furcy indique que la DRAC et le département de la Manche interviendront chacun à hauteur de 30 % pour la restauration de 3 tableaux classés.

# XIII - INFORMATION: POINT SUR LES DOSSIERS SAINT LO AGGLO

M. le Maire fait part au Conseil que l'Agglo étudie le transfert du complexe Vivien à la commune.

La séance est levée à 23 h 00.